

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration  
Séance du 02 octobre 2025 à 18 h 30

## Délibération n°2025/10/02

|                                                                  |                   |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Date de la convocation                                           | 25 septembre 2025 |
| <b>Nombre de membres en exercice</b>                             | <b>25</b>         |
| <b>Nombre de membres présents</b>                                | <b>17</b>         |
| Nombre de membres avec voix délibérative en exercice             | 20                |
| Nombre de membres avec voix délibérative présents                | 14                |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés  | 6                 |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés | 0                 |
| Nombre de membres sans voix délibérative présents                | 3                 |
| Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés | 2                 |

### **Membres avec voix délibérative présents :**

#### Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET et Patricia POUBLANC ;  
Messieurs Frédéric COURRENT, Eric PEREDES et Georges VIERNE ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON, Marlène JAFFIOL, Céline ROSZCZKA et Monique SAEZ ;  
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL ;

#### Collège de personnes publiques qualifiées :

Poste vacant

### **Membres sans voix délibérative présents :**

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)  
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

#### Collège des élus :

Mesdames Laïla ACHKAR (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Audrey RANC (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;  
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Éric PEREDES) et Rémi NICOLAS (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Christine DEMAY (pouvoir à Chantal BOURNETON) et Stéphanie ROY (pouvoir à Marlène JAFFIOL)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard)  
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale)

#### Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

# Convention de Partenariat ESCAL-PETR Garrigues/Costières-Mairie-CCAS

*Rapporteur : Éric PEREDES*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**VU** le Projet Social 2025 « Ensemble, continuons l'aventure » ;

**VU** les conclusions du COPIL PETR du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

**VU** le Procès-Verbal du CA du 09 juillet 2025, et notamment l'information quant au soutien financier de la CAF pour le projet Marguerittes mobilité cycle lab. ;

**VU** la décision de la CAF numéro 36893-80383-500 de la CAS du 11 juillet 2025, ;

**CONSIDERANT** l'engagement du Centre Social ESCAL dans les missions de mobilités inclusives et éducatives.

## **2. Éléments de contexte**

Dans le cadre de ses missions d'animation et de coopération entre les collectivités et les acteurs locaux, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes propose d'expérimenter une alternative aux transports individuels et carbonés dans plusieurs communes du territoire par le prêt d'un vélo-bus à toute entité autorisée à en bénéficier, pour une période de 7 mois.

Le territoire de Marguerittes, de par la richesse de son offre partenariale et de par le développement d'actions en faveur des mobilités inclusives et éducatives, a été retenu pour cette expérimentation.

Le projet global vise un public large, de la petite enfance aux seniors, sur l'ensemble des temps de vie des habitants. Ainsi, la démarche associe l'ensemble des acteurs locaux : CCAS (dont le Foyer Résidence), écoles, Centre Social, EAJE Françoise Dolto, Associations d'ainés, ...

Le Centre Social ESCAL est engagé dans la démarche depuis sa genèse et constitue un acteur majeur de ce projet, en qualité d'utilisateur principal.

## **3. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **approuve** la convention de prêt et de partenariat

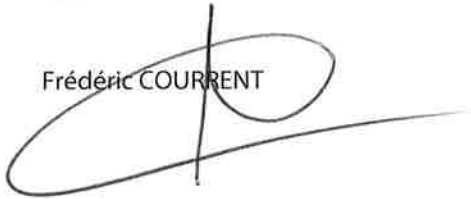
**Article 2 :** **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

#### 4. Annexe

- ✓ Convention de prêt et de partenariat

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT



La Présidente de Séance

Frédérique CONDET

Vice-présidente du Centre Social ESCAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

**Délais et voies de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérékurs Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Remi NICOLAS  
Président du Centre Social ESCAL

